

Séance du 12 mars 1957

Journal de la Société des Américanistes, Année 1957, Volume 46, Numéro 1
p. 237 - 238

[Voir l'article en ligne](#)

Page 237 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1957.

Assemblée générale.

PRÉSIDENTE DE M. R. D'HARCOURT, TRÉSORIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le président de la séance, en sa qualité de Trésorier, donne lecture du rapport financier pour 1956 et du projet de budget pour 1957 et la Secrétaire générale adjointe lit le rapport moral de l'année écoulée. Ces rapports et projets sont approuvés à l'unanimité.

M^{me} Paulette REICHLEN fait une communication : *La Chunga de Cajamarca est-elle un jeu d'origine précolombienne ?*

M. Henry REICHLEN fait ensuite une conférence sur *Les peintures rupestres des Andes du Pérou*, avec présentation de documents nouveaux.

Sont présentés comme membres titulaires :

M^{lle} Marie Claude BERNARD, par M^{me} Reichlen et M^{lle} Doré ;
M. Pierre CARTERET, par M^{lle} Doré et M. Stresser-Péan ;
M^{lle} Jacqueline FOREST, par M^{me} G. Soustelle et M. d'Harcourt ;
M. Johannes RAHDER, par le Prof. Rivet et M. d'Harcourt ;
M. MARTINOIR, par M. d'Harcourt et M. Stresser-Péan.

La séance est levée à 18 h. 40.

SÉANCE DU 12 MARS 1957.

PRÉSIDENTE DE M. R. D'HARCOURT, TRÉSORIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

M. Bertrand FLORNOY fait une communication sur *Les premiers résultats des fouilles entreprises à Tantamayo, H^t Marañon ; mission 1956* (avec projections).

Sont présentés comme membres titulaires :

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS A LA SORBONNE, par M. Stresser-Péan et M. d'Harcourt ;
M. P. A. LANYON-ORGILL, par M^{lle} Doré et M. d'Harcourt ;